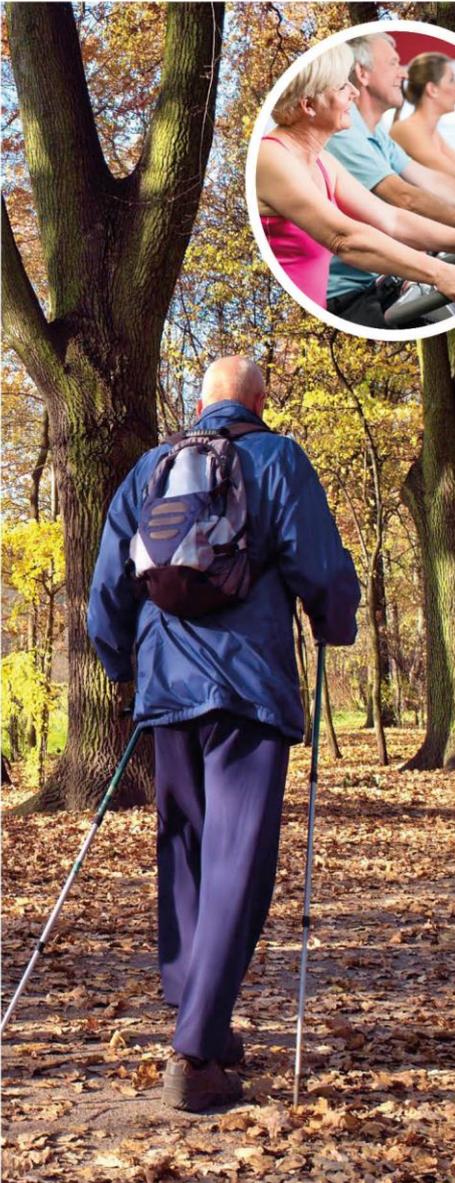


2024



APPEL À PROJETS

MAISONS SPORT-SANTÉ 2024



CONTEXTE

Depuis 2019, le ministère des Sports des Jeux Olympiques et Paralympiques en lien avec le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités porte le programme des Maisons Sport-Santé. Ce dispositif d'accompagnement vise à prendre en charge et à accompagner des personnes en leur proposant un programme de sport-santé personnalisé et de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive dans la durée.

Afin d'accompagner le développement de ce dispositif, L'ARS et la DRAJES Centre-Val de Loire s'engagent fortement pour le soutien financier des Maisons Sport-Santé.

Dans ce contexte, les deux administrations lancent un appel à projets conjoint pour soutenir le fonctionnement des Maisons Sport-Santé de la région Centre-Val de Loire.

OBJECTIFS

Le présent appel à projets poursuit deux objectifs :

- Une aide à l'amorçage des MSS, dans le cadre d'une première habilitation → Forfait de 10k€ ;
- Un soutien au fonctionnement des MSS habilitées et enregistrées au recueil des actes administratifs ;

Les demandes de subvention devront permettre de développer une ou plusieurs missions telles que définies par l'arrêté du 25 avril 2023 portant le cahier des charges des MSS :

Mission 1 :
Sensibilisation,
information et conseils
sur les bienfaits de l'APS

Mission 2 : Mise à
disposition du public de
l'information sur les
offres locales d'APS et
d'APA

Mission 3 : Accueil
personnalisé des
personnes

Mission 4 : Assurer la
mise en place ou la
réalisation des bilans

Mission 5 : Orienter les
personnes vers un
parcours d'activité
physique

Mission 6 :
Accompagner les
patients et s'assurer de
leur accord

Mission 7 : Orienter vers
des professionnels et
des structures
partenaires

Mission 8 : Assurer la
mise en place d'action
de sensibilisation et/ou
de formation

Mission 9 : Mettre en
réseau les intervenants



Les financements pourront porter sur :

- La formation des personnels et intervenants de la Maison Sport-Santé (Enseignants APA, salariés, prestataires, ...) puis la sensibilisation du réseau local à la pratique d'activités physique adaptée à des fins thérapeutiques ;
- Les compétences dédiées (temps de coordination de la MSS, coordination des parcours thérapeutiques de l'utilisateur, ...)
- La mise en place de cycles de séances d'APA sur prescription médicale ;
- Matériel d'intervention spécifiques pour la mise en œuvre des séances d'activités physiques,
- Matériel nécessaire à la réalisation de bilan de condition physique ;
- L'acquisition, l'abonnement ou la maintenance du système d'information.

Les financements excluront :

- L'acquisition de matériel médical.



Une attention particulière sera portée aux Maisons Sport-Santé inscrites dans une **logique partenariale** avec le tissu associatif et sportif local et inscrites dans une logique de mutualisation au bénéfice des parcours sport-santé.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont concernées par l'appel à projets les Maisons Sport-Santé habilitées en région Centre-Val de Loire.

1. Pour toute demande de subvention, **une prise de contact** avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de rattachement est recommandée.
2. Les MSS habilitées **doivent avoir répondu aux enquêtes annuelles réalisées par le Pôle Ressources National Sport-Santé Bien-être (PRNSSBE)**.
3. Le cas échéant, **justifier par un compte-rendu financier**, de l'utilisation d'une **subvention versée pour le fonctionnement des Maisons Sport-Santé** sur le précédent exercice.
4. Les MSS indiqueront, lorsqu'elles en disposent, du système d'information permettant de recueillir et transmettre les données pratiquants/patients conformément au protocole déployé par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la sédentarité (ONAPS) ;
5. La MSS devra mettre en évidence les co-financements de son activité de Maison Sport-Santé.



MODALITES DE DEPÔT

Les dossiers de demande de subvention devront être transmis dans la période **du 18 avril 2024 à 9 heures au 21 mai 2024 à 17 heures sur :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-maisons-sport-sante-en-centre-val-de-loire>

DOCUMENTS ET INFORMATIONS A FOURNIR

- Demande de subvention : cerfa n°12156*06 rempli et signé ;
- Le plan d'actions Maisons Sport-Santé 2024 détaillant les besoins dédiés à la mise en place des 9 missions (en annexe) ;
- Compte rendu financier cerfa n°15059*02 des subventions perçues en N-1, le cas échéant.

CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	Délégations départementales de l'ARS
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Cher (18) <i>Véronique DOLEANS</i> veronique.doleans@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 18 <i>Naima MOUSALLI</i> naima.mousalli@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Eure et Loir (28) <i>Nathalie HABERT</i> nathalie.habert1@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 28 <i>Loéticia RONSIN</i> loetitia.ronsin@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Indre (36) <i>Marie-Hélène GUY</i> marie-helene.guy@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 36 <i>Sarah AKIYO</i> sarah.akiyo@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Indre et Loire (37) <i>Stéphanie LECOMTE</i> stephanie.lecomte@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 37 <i>Angèle RABILLER</i> angele.rabiller@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Loir-et-Cher (41) <i>Tom DECONCHY</i> Tom.deconchy@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 41 <i>Aurore HAUSKNOST</i> aurore.hausknost@ars.sante.fr
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Centre-Val de Loire, Loiret (45) <i>Maxence LEON-LEVERD</i> maxence.leon-leverd@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 45 <i>Rodolphe LEPROVOST</i> rodolphe.leprovost@ars.sante.fr

